



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAP

Question écrite n° 11375

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité s'il connaît l'émotion qui suscite, dans les milieux de la coiffure, et des patrons-coiffeurs en particulier, le projet qui consisterait à réduire d'une année la durée de la formation des futurs coiffeurs. Il rappelle, qu'à l'origine, la formation au CAP coiffure durait deux ans, et s'y ajoutaient deux ans pour la formation des coiffures hommes. Avec le nouveau CAP mixte, la formation a été réduite à trois ans. Aujourd'hui, cette formation ne devrait plus durer que deux ans, soit une réduction depuis l'origine de deux ans de formation, réduction à laquelle s'ajoute la réduction du temps de travail et une augmentation de la durée des congés payés.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a été appelée sur la question de la durée du CAP coiffure. La modification des dispositions relatives à l'organisation des formations des branches professionnelles relève des partenaires sociaux de la branche concernée. La commission paritaire nationale de la branché professionnelle de la coiffure a pris la décision, après de longues négociations entre les partenaires sociaux, le 28 octobre 2002, par l'avenant n° 63, de réduire de trois à deux ans la durée du CAP coiffure. Il a alors été demandé à l'Etat d'étendre cet avenant, ce qui fut fait par arrêté du 7 février 2003. Le principe même de la demande et de l'obtention de l'extension est de rendre ses effets obligatoires à tous les professionnels de la branche concernée. Elle ne peut être contestée que par la voie d'un recours auprès des juridictions administratives. La poursuite de la formation aux emplois de la coiffure par la voie de l'apprentissage reste toutefois possible, d'une part à travers les formations connexes, d'autre part vers le brevet professionnel dont l'obtention est nécessaire pour gérer ou diriger un salon de coiffure.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11375

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 février 2003, page 645

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4479